Bretagne Formation Conseil

CENTRE DE FORMATION

Risques Professionnels
Management - Bureautique

novembre 26

CONDUITE EN SÉCURITÉ DES TONDEUSES AUTOPORTÉES

Objectifs :

Être capable de conduire en sécurité une tondeuse autoportée à volant ou à rayon de braquage zéro sur terrain plat comme en pente et d'en assurer les vérifications de prise et de fin de poste. La formation sert de base à l'autorisation de conduite que l'employeur peut délivrer.

Moyens & Méthodes :

Diaporama sur vidéoprojecteur
Alternance de théorie et de pratique (conduite)
Exercices pratiques sur le matériel de l'entreprise

Mise à disposition par l'entreprise d'accueil de :
- une ou plusieurs tondeuses autoportées
- un terrain de pratique comportant si possible une pente
- une salle pour la partie théorique

Pré-requis :

Être âgé d'au moins 18 ans
Ne pas présenter de contre-indication médicale à la conduite d'une tondeuse autoportée
Savoir lire la langue française

Public :

Salariés et agents amenés à conduire une tondeuse autoportée : services espaces verts des collectivités, entreprises du paysage, ESAT.

Durée :

1 jour, soit 7 heures
6 stagiaires maximum
Renouvellement recommandé au plus tard tous les 5 ans

Lieu :

Sur le site de l'entreprise ou de la collectivité.
Formation non accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, un échange préalable permet d'étudier les adaptations possibles.

PROGRAMME

Réglementation et prévention
→ Obligations de l'employeur et responsabilités du conducteur
→ Formation obligatoire (art. R. 4323-55) et autorisation de conduite
→ Les acteurs de la prévention
→ Causes d'accidents : renversement, projections, happement
→ Voie publique : homologation et immatriculation

Technologie des tondeuses autoportées
→ Tracteurs de tonte, frontales, rayon de braquage zéro
→ Terminologie et organes principaux
→ Pilotage au volant et pilotage par leviers
→ Sécurités : présence opérateur, arceau, ceinture, lames
→ Coupe : lame simple, mulching, éjection, ramassage

Vérifications et entretien
→ Contrôle des EPI
→ Documents de la machine et notice du constructeur
→ Prise de poste : niveaux, pneus, lames, sécurités
→ Entretien courant selon la notice du constructeur

Conduite en sécurité
→ Repérage de la zone : obstacles, objets, public
→ Conduite en pente : sens de tonte, pente maximale
→ Talus, bords de fossé et dévers
→ Arrêt, stationnement et fin de poste

Exercices pratiques
→ Prise de poste et essais de la machine
→ Exercices à vide : maniabilité, marche arrière
→ Tonte en situation : plan de tonte, régularité
→ Tonte en pente
→ Vidage du bac de ramassage (si équipé)
→ Fin de poste, nettoyage et rangement

Évaluation
→ Test théorique : réglementation, technologie, sécurité
→ Test pratique : sécurité, conduite, commandes, rangement
→ Validation à 70 % des points

Nota : les stagiaires viennent équipés des EPI fournis par l'entreprise : chaussures de sécurité, gants, protections auditives, lunettes et EPI imposés par l'entreprise.

Validation : attestation de fin de formation remise à chaque participant après réussite des tests théorique et pratique.

Le support de formation sera délivré en version dématérialisée.